



CRÉNEAU CHOISI

Le/...../..... àh.....

EDU'CAT PAT
4 rue du Loir - Sazeray
28150 VOVES
06 64 82 02 70
contact@educatpat.com
www.educatpat.com
Certificat de capacité n° 28/118
Siret : 494 594 427 00028

INSCRIPTION AU BOIS-PARC

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIETAIRE DE L'ANIMAL

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél : Mail :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ANIMAL

Prénom : Race : Sexe : Mâle Femelle

Date de naissance :

Stérilisé : oui non

Vaccins à jour : oui non

Identifié : Tatouage Puce N° :

Vétérinaire traitant :

Pour réserver votre prestation :

Merci de retourner cette fiche à Édu'Cat Pat / Chrystel Herbulot - 4 rue du Loir – Sazeray - 28150 VOVES.

Votre réservation ne sera effective qu'après le versement de la somme totale correspondant au montant du devis.

Règlement soit

- par chèque à l'ordre d'Édu'Cat Pat (possibilité de faire 2 chèques)
- par virement IBAN : FR76 1027 8374 7000 0111 7290 556 CMCIFR2A
- via l'application PayLib

En aucun cas, le montant de mon inscription ne pourra m'être remboursé, même partiellement.

Ce document vaut pour commande et vous engage juridiquement.

REGLEMENT & CONDITIONS D'UTILISATION DU BOIS-PARC

- Les propriétaires doivent obligatoirement présenter une attestation d'assurance responsabilité civile ainsi que le carnet de vaccins à jour ou le passeport européen ou un certificat de bonne santé. Seuls les chiens assurés, en bonne santé et ayant eu un traitement antiparasitaire seront admis dans le Bois-Parc.
- Les chiens de catégorie sont bien évidemment admis.
- En groupe, pour éviter les bagarres, les chiennes en chaleur ne seront pas admises sauf si elles sont seules durant le créneau choisi.
- Aucun chien ne pourra franchir la grille du Bois-Parc s'il porte un collier étrangleur, un collier à pointes ou un collier électrique. Seuls les colliers plats et harnais sont admis.
- Afin d'éviter les torsions d'estomac, les chiens n'auront pas mangé pendant les deux heures précédant tout effort physique.
- Les méthodes coercitives ne sont pas autorisées, ainsi que les violences physiques, psychologiques ou verbales.
- Les mineurs de seront obligatoirement accompagnés par une personne majeure.
- Il est interdit de fumer, vapoter ou de boire de l'alcool dans le périmètre du Bois-Parc.
- Afin d'éviter tout incident fâcheux, la personne responsable du ou des chiens doit surveiller les enfants qui l'accompagnent au Bois-Parcs.
- Les bicyclettes, trottinettes et poussettes doivent demeurer à l'extérieur du Bois-Parc.
- En groupe, si un chien ne présente pas un comportement exemplaire ou s'il se fait harceler par d'autres chiens, il est du devoir de la personne qui en est responsable de quitter les lieux en gardant le chien attaché près d'elle.
 - La personne responsable doit assumer la responsabilité légale de son ou de ses chiens et des dommages causés. Aucun recours ne pourra être entrepris contre le propriétaire du Bois-Parc.

SECURITE & RESPONSABILITE

- Pour prévenir les risques d'accidents et par respect pour les propriétaires de chiens réactifs ou phobiques, tous les chiens, sont obligatoirement tenus en laisse pour entrer ou sortir du Bois.
- Les chiens pourront être mis en liberté uniquement après le passage du portail.
- Les utilisateurs du parc veilleront à refermer soigneusement le portail d'entrée.
- Un ruban jaune, fixé à la laisse ou sur le harnais d'un chien, signifie que ce chien a besoin d'espace et qu'en aucun cas, sous aucun prétexte, il ne faut l'approcher.
- En groupe, pour éviter les risques de bagarre, les lancés de balles ou de bâtons sont interdits.
- Les chiens ne sont jamais laissés seul et sans surveillance dans le Bois.
- Il est interdit de se servir des poteaux de clôtures pour attacher les chiens. Dans le cas d'un conducteur ayant plusieurs chiens, les chiens en attente seront mis dans une vari-kennel.
- Les chiens sont placés sous la seule responsabilité de leur propriétaire et les éventuels dégâts matériels causés par les chiens dans le Bois-Parc seront facturés aux propriétaires.

PROPRETE & COMMODITES

- Il vous est demandé de vous munir de sacs pour ramasser les déjections de vos chiens, tant dans le Bois-Parc qu'à ses abords.
- Des poubelles et sac poubelles sont mis à votre disposition.
- De l'eau potable est mise à votre disposition. Pour des questions sanitaires, les propriétaires amèneront leur propre gamelle pour donner à boire à leur chien. Les chiens muselés porteront une muselière grillagée leur permettant de haleter et aussi de boire.

Date : Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé ») :